

**DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉVALUATION  
ENVIRONNEMENTALE ET STRATÉGIQUE**

**DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE  
DES PROJETS TERRESTRES**

**Rapport d'analyse environnementale  
pour le projet de poste des Irlandais à 315-25 kV  
sur le territoire de la ville de Montréal  
par Hydro-Québec**

**Dossier 3211-11-122**

**Le 30 octobre 2019**

*Environnement  
et Lutte contre  
les changements  
climatiques*

**Québec** 



## ÉQUIPE DE TRAVAIL

### **De la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres:**

Chargé de projet : Monsieur Patrice Savoie

Supervision administrative : Madame Marie-Eve Fortin, directrice

Révision du texte et éditique : Madame Marie-Chantal Bouchard, secrétaire



## SOMMAIRE

Sur le territoire de la ville de Montréal, la forte croissance de la demande en électricité fait en sorte que le réseau à 120 kV atteindra sa capacité maximale au cours des prochaines années. Au centre-ville, les postes Adélarde-Godbout et Central-2 desservent plusieurs secteurs, dont Griffintown, la zone portuaire au sud du canal Lachine et la Cité-du-Havre. Actuellement, le réseau à 120 kV possède une marge qui sert à répondre à la demande en période estivale, mais dès 2022-2023, la forte croissance appréhendée devrait solliciter toute la capacité de transformation du poste Adélarde-Godbout. Ainsi, Hydro-Québec propose de construire un nouveau poste, soit le poste des Irlandais, sur le territoire de la ville de Montréal afin de pouvoir combler la demande.

Le projet de poste des Irlandais vise, entre autres, la construction d'un poste équipé de deux transformateurs à 315-25 kV chacun, de 18 départs de lignes de distribution à 25 kV aménagés dans des massifs souterrains, d'un bâtiment de manœuvre et de commande contenant des équipements à 25 kV et d'un bâtiment de maintenance. À l'étape ultime, il comprendra quatre transformateurs à 315-25 kV d'une puissance de 100 MVA chacun, lorsque la demande l'exigera et 44 départs de lignes de distribution à 25 kV. Le nouveau poste sera construit sur un terrain appartenant à Hydro-Québec, mais actuellement occupé par un stationnement de Loto-Québec et les installations de la cimenterie Bonaventure, près du poste Viger.

Le poste occupera une superficie d'environ 30 600 m<sup>2</sup> en milieu industriel. Il sera alimenté par une dérivation d'un circuit à 315 kV de la ligne de l'Aqueduc-Viger (circuit 3073) ainsi que d'un second circuit à 315 kV relié au poste Viger (circuit 3216). Chacune de ces deux lignes à 315 kV sera construite en souterrain sur une distance d'environ 100 m. Cinq nouveaux massifs souterrains seront construits pour accueillir les nouvelles lignes de distribution à 25 kV.

Le coût de construction global du projet est estimé à 110 M\$ pour la construction du poste à 315-25 kV, incluant l'ajout d'un départ de ligne à 315 kV au poste Viger et la construction d'un bâtiment de maintenance. Le début de la construction est prévu pour l'été 2020. La mise en service des nouveaux ouvrages est prévue pour le printemps 2023.

Le projet a été assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement en vertu des critères d'assujétissement prévus au paragraphe 2 de l'article 10 de la partie II de l'annexe 1 du Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets (chapitre Q-2, r. 23.1), puisqu'il concerne la construction d'un poste de manœuvre ou de transformation d'une tension égale ou supérieure à 315 kV, y compris toute ligne de transport d'électricité de même tension.

Les principaux enjeux du projet concernent la qualité de vie des citoyens, plus particulièrement en ce qui a trait au climat sonore et à la circulation locale, au paysage et aux ressources archéologiques du secteur d'implantation du poste.

La procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement a permis d'améliorer le projet, notamment en obtenant un engagement pour que soient réalisées une analyse et une stratégie d'intervention archéologique complémentaires sur le terrain projeté. Un engagement a également été obtenu pour la surveillance des niveaux sonores en période de construction, tant

pour les terrains résidentiels à proximité que pour le terrain d'une garderie sise rue Bridge. De plus, Hydro-Québec s'est engagée à compenser la perte d'arbres par la réalisation de deux aménagements sur le terrain du nouveau poste et à réaliser un suivi des aménagements paysagers deux ans après la fin des travaux. À cet effet, un de ceux-ci consistera en un espace pour le lieu commémoratif des Irlandais. Ce dernier sera aménagé sur les terrains d'Hydro-Québec et localisé à l'ouest immédiat du poste projeté. Par ailleurs, l'ajout de grands espaces verts permettra d'améliorer l'aspect esthétique du milieu.

Enfin, un tableau de concordance en matière de surveillance environnementale sera déposé lors de la demande d'autorisation ministérielle en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE).

L'analyse environnementale du projet du poste des Irlandais à 315-25 kV par Hydro-Québec permet de conclure qu'il est justifié et acceptable sur le plan environnemental. Les impacts appréhendés seront convenablement atténués par l'application des mesures d'atténuation et les engagements de l'initiateur, de même que sur les recommandations incluses au présent rapport.

## TABLE DES MATIÈRES

Équipe de travail.....	i
Sommaire.....	iii
Liste des figures.....	vii
Liste des annexes .....	vii
Introduction .....	1
1.     Projet .....	1
1.1    Raison d'être du projet.....	1
1.2    Description générale du projet et de ses composantes.....	2
2.     Consultation des communautés autochtones .....	5
3.     Analyse environnementale .....	5
3.1    Analyse de la raison d'être du projet .....	5
3.2    Solution de rechange au projet .....	5
3.3    Analyse des variantes pour l'implantation du poste à 315-25 kV.....	6
3.4    Choix des enjeux .....	9
3.5    Analyse en fonction des enjeux retenus .....	9
3.5.1  Maintien de la qualité de vie des riverains .....	9
3.5.2  Paysage .....	12
3.5.3  Archéologie .....	13
3.6    Autres considérations .....	14
3.6.1  Végétation terrestre.....	14
3.6.2  Décontamination des sols .....	16
3.6.3  Plan de mesures d'urgence .....	16
3.6.4  Gaz à effet de serre.....	17
3.6.5  Surveillance environnementale .....	18
Conclusion.....	19
Références.....	21
Annexes .....	25





**LISTE DES FIGURES**

FIGURE 1 : LOCALISATION DU PROJET DU POSTE DES IRLANDAIS À 315-25 kV.....	4
FIGURE 2 : OPTIONS D'AMÉNAGEMENT DU POSTE PROJETÉ.....	8
FIGURE 3 : ÉVALUATION DU BRUIT PAR LE POSTE PROJETÉ À L'ÉTAPE ULTIME DE SON AMÉNAGEMENT .....	11

**LISTE DES ANNEXES**

ANNEXE 1: LISTE DES UNITÉS ADMINISTRATIVES DU MINISTÈRE ET DES MINISTÈRES GOUVERNEMENTAUX CONSULTÉS .....	27
ANNEXE 2: CHRONOLOGIE DES ÉTAPES IMPORTANTES DU PROJET .....	29



## INTRODUCTION

Le présent rapport constitue l'analyse environnementale du projet de poste des Irlandais à 315-25 kV sur le territoire de la ville de Montréal par Hydro-Québec.

Le projet a été assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement en vertu des critères d'assujéttissement prévus au paragraphe 2 de l'article 10 de la partie II de l'annexe 1 du Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets (chapitre Q-2, r. 23.1), puisqu'il concerne la construction d'un poste de manœuvre ou de transformation d'une tension égale ou supérieure à 315 kV, y compris toute ligne de transport d'électricité de même tension.

La réalisation de ce projet nécessite la délivrance d'une autorisation du gouvernement. Un dossier relatif à ce projet (comprenant notamment l'avis de projet, la directive du ministre, l'étude d'impact préparée par l'initiateur de projet et les avis techniques obtenus des divers experts consultés) a été soumis à une période d'information publique de 30 jours. Dans ce cadre, une séance d'information publique a eu lieu sur le territoire de la ville de Montréal (arrondissement Le Sud-Ouest) le 5 mars 2019. Aucune demande d'audience publique, de consultation ciblée ou de médiation n'a été adressée au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques durant cette période.

Sur la base de l'information recueillie, dont la raison d'être du projet, l'analyse effectuée par les spécialistes du MELCC et du gouvernement (voir l'annexe 1 pour la liste des unités du MELCC et des ministères consultés) permet d'établir l'acceptabilité environnementale du projet, la pertinence de le réaliser ou non et, le cas échéant, d'en déterminer les conditions d'autorisation. L'information sur laquelle se base l'analyse comporte celle fournie par l'initiateur et celle recueillie par les experts du MELCC et du gouvernement.

Les principales étapes précédant la production du présent rapport sont consignées à l'annexe 2. Le rapport d'analyse environnementale présente tout d'abord le contexte du projet, soit sa raison d'être et sa description générale. Par la suite, l'analyse environnementale de la raison d'être du projet, des solutions de rechange, des variantes et des principaux enjeux environnementaux est développée. En conclusion, un bref retour sur les enjeux majeurs soulevés lors de l'analyse, une appréciation de l'acceptabilité environnementale du projet ainsi que la recommandation quant à sa réalisation sont présentés.

## 1. PROJET

### 1.1 Raison d'être du projet

Actuellement, le quartier portuaire de Montréal situé dans la partie sud de Montréal, qui recoupe les secteurs de la Cité-du-Havre, le Technoparc, Griffintown, le faubourg des Récollets et Pointe-Saint-Charles, est desservi par deux postes satellites, soit celui de Central-2 à 120-12 kV et celui d'Adélarde-Godbout à 120-25 kV. Ces deux postes sont associés à une zone d'influence commune qui dessert plusieurs secteurs en expansion dans laquelle se déploient leurs circuits de distribution à 25 kV et à 12 kV.

Selon Hydro-Québec, dès 2022-2023, la forte croissance de la demande en électricité des secteurs de Griffintown, du faubourg des Récولlets et du centre-ville sollicitera toute la capacité de transformation du poste Adélarđ-Godbout. De même, la capacité thermique du réseau d'alimentation à 120 kV des postes Adélarđ-Godbout et Central-2 sera dépassée dès 2020-2021 en période estivale. Ainsi, la construction d'un nouveau poste est nécessaire. Sur le plan géographique, le nouveau poste devra être situé le plus près possible de la demande à desservir.

Afin de pallier à ce problème, la solution préconisée par Hydro-Québec consiste à construire le poste des Irlandais à 315-25 kV. Le poste projeté sera situé dans un secteur industriel près du poste Viger à 315 kV (figure 1) et nécessitera la construction de deux lignes de raccordement à 315 kV en souterrain, d'une longueur d'environ 100 m chacune, afin de relier le poste à la ligne de l'Aqueduc-Viger (circuit 3073) ainsi qu'au poste Viger (circuit 3216). De plus, cinq nouveaux massifs souterrains seront mis en place pour accueillir les nouvelles lignes de distribution à 25 kV.

Après la mise en service du nouveau poste, ce dernier pourra constituer une source d'alimentation complémentaire pour d'autres postes, comme le poste Guy à 315-25 kV situé au cœur du centre-ville. Le nouveau poste éliminera les différentes contraintes qui pèsent sur le réseau à 120 kV existant et soulagera aussi le réseau à 25 kV.

## 1.2 Description générale du projet et de ses composantes

Le poste des Irlandais à 315-25 kV sera construit sur un terrain appartenant à Hydro-Québec actuellement occupé par un parc de stationnement du Casino de Montréal ainsi que par des installations de la cimenterie Bonaventure de la société Lafarge. Les infrastructures de cette dernière seront retirées avant le début de la construction du poste projeté.

Le poste des Irlandais occupera une superficie d'environ 30 600 m<sup>2</sup> et sera situé près de l'autoroute Bonaventure (autoroute 10) et du poste Viger à 315 kV dans un milieu industriel. Localisé au sud du canal Lachine, le poste serait en mesure d'alimenter de nouvelles charges situées au centre-ville. Un bâtiment de maintenance sera implanté en retrait de la rue Bridge offrant un plus grand espace du côté de cette rue. L'emplacement accueille également un espace commémoratif pour la communauté irlandaise.

À la mise en service, le poste projeté comprendra :

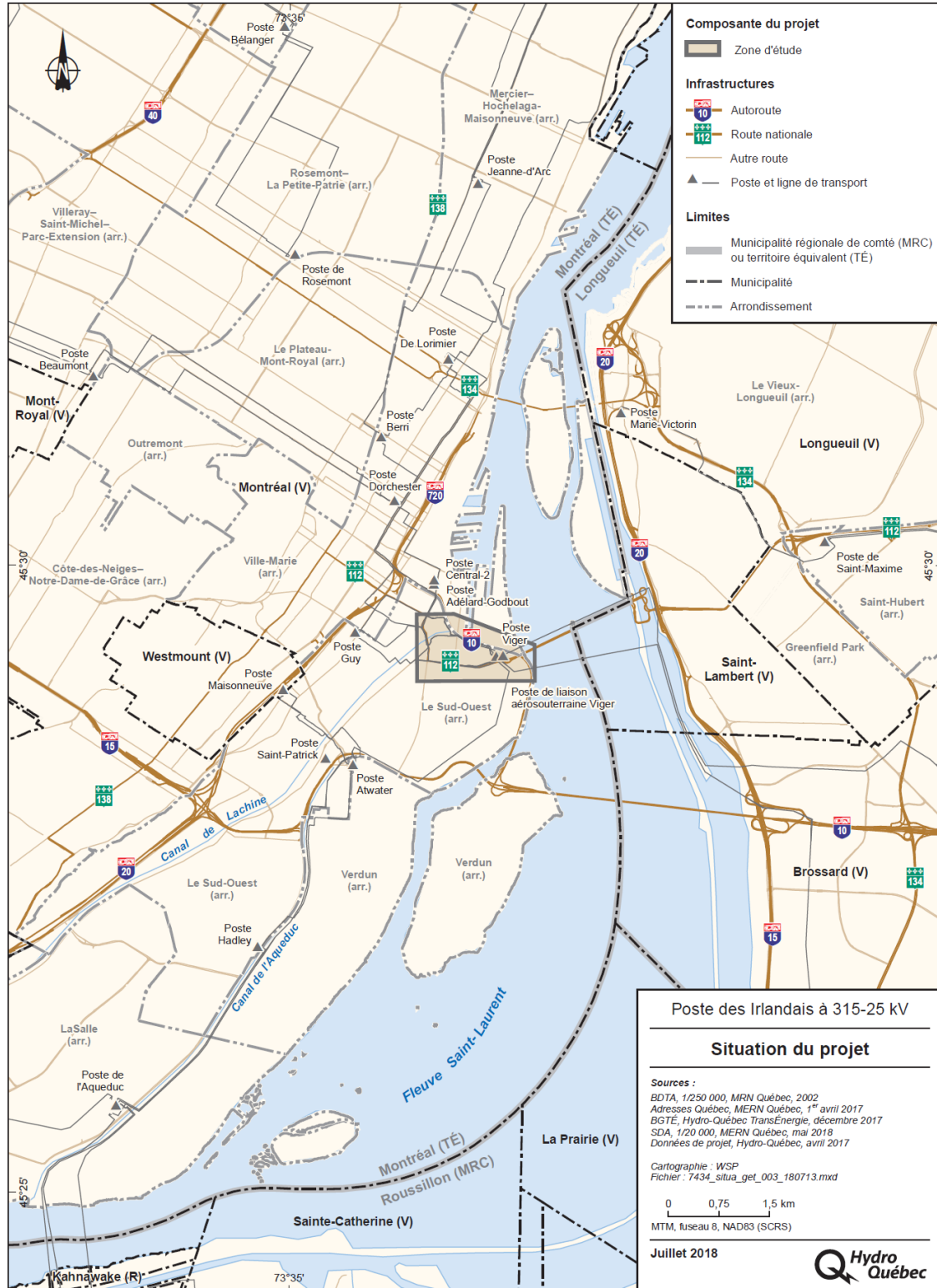
- deux transformateurs de puissance à 315-25 kV avec bassins de récupération d'huile reliés à un puits séparateur d'eau et d'huile;
- dix-huit départs de lignes de distribution à 25 kV;
- deux départs à 25 kV réservés aux batteries de condensateurs;
- deux batteries de condensateurs;
- trois disjoncteurs à 315 kV isolés au gaz SF<sub>6</sub>;
- divers équipements à 315 kV (parafoudres, sectionneurs, jeux de barres, transformateurs de courant, transformateur de tension, etc.);
- un bâtiment de manœuvre et de commande contenant des équipements à 25 kV (disjoncteurs, sectionneurs, inductances, panneaux de commande et de protection, etc.);
- un bâtiment de maintenance, abritant notamment des bureaux, un atelier et un entrepôt.

À l'étape ultime de son aménagement, lorsque la croissance de la demande le justifiera, le poste sera doté de 4 transformateurs à 315-25 kV d'une puissance de 140 MVA chacun ainsi que de 64 départs de lignes de distribution à 25 kV.

Deux lignes de raccordement du poste aux lignes à 315 kV existantes (ligne de l'Aqueduc-Viger et ligne du poste Viger) seront construites en souterrain et auront une longueur d'environ 100 m chacune.

Le coût de construction du projet est estimé à environ 110 M\$, incluant l'ajout d'un départ de ligne à 315 kV au poste Viger et la construction d'un bâtiment de maintenance. Le début de la construction est prévu pour l'été 2020. La mise en service des nouveaux ouvrages est prévue pour le printemps 2023.

FIGURE 1 : LOCALISATION DU PROJET DU POSTE DES IRLANDAIS À 315-25 kV



Source : Étude d'impact sur l'environnement, août 2018

## 2. CONSULTATION DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

Aucune consultation gouvernementale des communautés autochtones n'a été effectuée dans le cadre de ce projet. En effet, l'analyse préliminaire, réalisée conformément au Guide intérimaire en matière de consultation des communautés autochtones, révèle que le projet est sans impact potentiel sur les droits revendiqués par les communautés autochtones.

## 3. ANALYSE ENVIRONNEMENTALE

Les sections qui suivent présentent l'analyse de la raison d'être du projet de poste des Irlandais à 315-25 kV et de ses deux lignes de raccordement. Elles présentent également l'analyse des interventions prévues, en fonction des principaux enjeux déterminés à partir de l'étude d'impact et des autres documents déposés par Hydro-Québec ainsi que des avis obtenus lors de la consultation intra et intergouvernementale.

### 3.1 Analyse de la raison d'être du projet

Selon Hydro-Québec, dès 2022-2023, la forte croissance de la demande en électricité des secteurs de Griffintown, du faubourg des Récollets et du centre-ville sollicitera toute la capacité de transformation du poste Adélarde-Godbout. De même, la capacité thermique du réseau d'alimentation à 120 kV des postes Adélarde-Godbout et Central-2 sera dépassée dès 2020-2021 en période estivale.

Afin de pallier à ce problème, la solution préconisée par Hydro-Québec consiste à construire le poste des Irlandais à 315-25 kV. Le poste projeté sera situé dans un secteur industriel près du poste Viger à 315 kV et nécessitera la construction de deux lignes de raccordement à 315 kV en souterrain, d'une longueur d'environ 100 m chacune, afin de relier le poste à la ligne de l'Aqueduc-Viger (circuit 3073) ainsi qu'au poste Viger (circuit 3216).

*L'équipe d'analyse est d'avis que l'initiateur a su démontrer la raison d'être du projet.*

### 3.2 Solution de rechange au projet

En plus du projet préconisé, soit la construction d'un nouveau poste (voir section 1.2), Hydro-Québec a étudié une autre solution pour résoudre la problématique de dépassement de la capacité du poste Adélarde-Godbout à 120-25 kV et de sa ligne de raccordement à 120 kV. Le scénario consistait à maintenir l'architecture actuelle du réseau et à en accroître la capacité par le renforcement de la ligne à 120 kV avec l'ajout d'un transformateur de puissance à 120-25 kV au poste Adélarde-Godbout. Ce scénario prévoyait la reconstruction sur 15 km de la ligne aérienne de La Prairie-Viger à 120 kV (circuit 1194-1278), comprenant la traversée du fleuve Saint-Laurent, de même que le remplacement des circuits souterrains Viger-Central 2 (circuits L1194 et L1278), dont la capacité sera dépassée.

Cette solution présentait plusieurs inconvénients techniques et environnementaux, notamment le fait de reconstruire une ligne aérienne dans un secteur urbanisé, posant de nombreux défis quant à l'intégration visuelle des installations. La qualité de vie des usagers du milieu et des résidents des quartiers résidentiels de Brossard et de Saint-Lambert (9 km) se trouverait affectée tout comme

des terres agricoles protégées (1,5 km). De plus, la traversée d'une ligne aérienne au-dessus du fleuve Saint-Laurent (sur environ 3,5 km) soulève à elle seule plusieurs enjeux environnementaux.

Ainsi, puisqu'il existe de meilleures solutions sur l'aspect technique et qui créent moins d'impact sur l'environnement, cette solution n'a pas été priorisée.

*À la lumière des éléments apportés et des objectifs visés, l'équipe d'analyse est d'avis que l'analyse de solutions de rechange effectuée par Hydro-Québec est pertinente et valable et que des solutions alternatives possibles et réalistes ont été évaluées. L'initiateur a su bien démontrer et justifier son choix d'utiliser le réseau à 315 kV dans l'arrondissement du Sud-Ouest.*

### **3.3 Analyse des variantes pour l'implantation du poste à 315-25 kV**

La construction d'un nouveau poste a été retenue. Ainsi, l'analyse du secteur a permis de recenser deux variantes (terrains potentiels) pour l'implantation d'un poste à 315-25 kV. La première variante étudiée par Hydro-Québec consiste à l'implantation d'un poste sur un terrain localisé près de l'autoroute Bonaventure (autoroute 10) et du poste Viger à 315 kV. Installé au sud du canal de Lachine, le poste projeté pourrait alimenter de nouvelles charges situées au centre-ville, qui le seraient normalement par le poste Central-2. Le poste réglerait le problème de capacité du réseau de transport en accueillant, en 2023, un bloc de charges en provenance du poste Central-2. Avec cette nouvelle configuration du réseau, la capacité des postes Adélar-Godbout et Central-2 serait respectée.

La deuxième variante consiste à l'implantation d'une nouvelle source à 315-120 kV sur le terrain adjacent à celui du poste Viger à 315 kV. Les postes Adélar-Godbout et Central-2 seraient alimentés par ce nouveau poste. Le dépassement de la capacité des circuits aériens (L1194-1278) de La Prairie-Central-2 serait ainsi évité par le transfert de l'alimentation de ces postes vers cette nouvelle source à 315-120 kV. Toutefois, les câbles souterrains qui alimentent le poste Central-2 devraient être remplacés puisque leur capacité serait insuffisante. Cette variante a été choisie puisqu'elle démontre une plus faible empreinte environnementale par rapport à la première variante étudiée.

De plus, cette variante permettra une source d'alimentation complémentaire à celles des postes Adélar-Godbout à 120-25 kV et Central-2 à 120-12 kV. Hydro-Québec assure que le poste des Irlandais éliminera les différentes contraintes qui pèsent sur le réseau à 120 kV existant et soulagera aussi le réseau à 25 kV. Enfin, la construction de ce poste pourra également constituer une source d'alimentation complémentaire pour d'autres postes du centre-ville, comme le poste Guy à 315-25 kV situé au cœur du centre-ville, et permettra de minimiser les contraintes environnementales telles que la traversée du Saint-Laurent.

Par ailleurs, trois options ont été étudiées pour l'emplacement du poste sur le site choisi (figure 2). Hydro-Québec recherchait une manière d'implanter le nouveau poste de façon à répondre aux besoins et aux exigences du réseau d'énergie électrique et en minimisant l'espace occupé par ce dernier, tout en laissant un espace suffisant pour permettre la réalisation d'un lieu commémoratif pour la communauté irlandaise. De plus, l'intégration du poste constitue une préoccupation importante pour la valorisation de ce secteur qui représente une des principales voies d'entrées de la ville de Montréal.

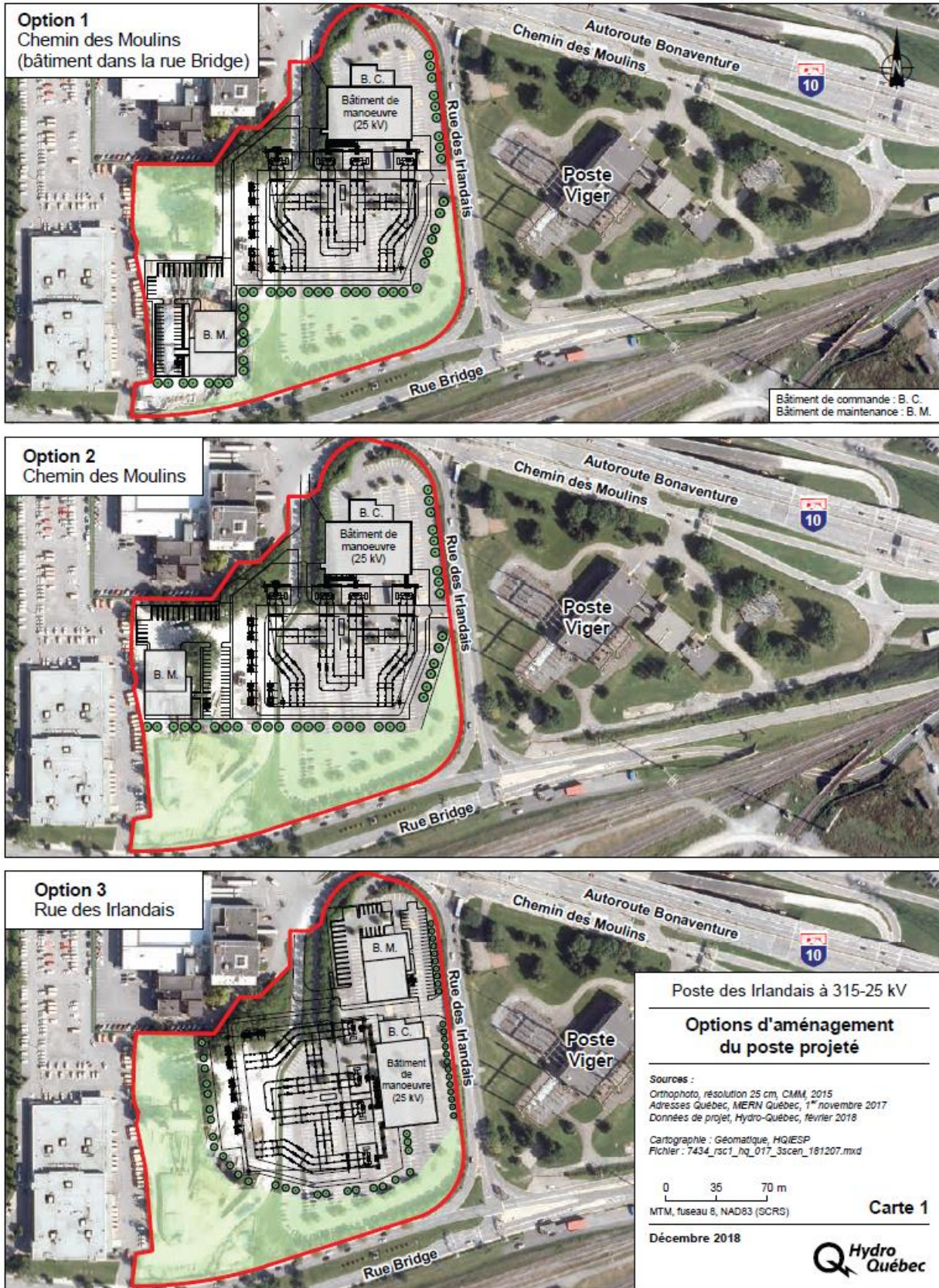


Ainsi, l'option 1 consistait à construire le bâtiment de manœuvre et de commande du côté du chemin des Moulins, tandis que le bâtiment de maintenance fait face à la rue Bridge. Cette option libère deux espaces distincts. L'option 2 ressemble à la première option, à l'exception que le bâtiment de maintenance est implanté en retrait de la rue Bridge, ce qui libère un vaste espace le long de la rue Bridge. Finalement, l'option 3 positionne le bâtiment de maintenance près du chemin des Moulins et le bâtiment de manœuvre et de commande est situé le long de la rue des Irlandais. Cette option libère un espace plus étroit en bordure de la rue Bridge, mais crée un grand espace du côté nord de la propriété.

Pour Hydro-Québec, toutes ces options sont valables et aucune ne se démarque particulièrement. Cependant, à la suite des rencontres publiques sur le projet ainsi qu'une activité portes ouvertes, la population et les représentants du milieu ont préférés l'option 2, soit celle qui offre un plus grand espace du côté de la rue Bridge et favorisant une bonne intégration du poste dans ce secteur d'entrée de la ville de Montréal.

*L'équipe d'analyse considère que l'analyse des variantes pour l'emplacement du poste est satisfaisante. Les critères techniques et environnementaux sont appropriés et permettent d'identifier les avantages et désavantages de chacune des variantes.*

FIGURE 2 : OPTIONS D'AMÉNAGEMENT DU POSTE PROJETÉ



Source : Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement, janvier 2019

### 3.4 Choix des enjeux

L'analyse de l'ensemble des documents du dossier, en considération des avis des différents experts consultés, a permis de dégager les principaux enjeux environnementaux reliés au projet. Ces enjeux sont le maintien de la qualité de vie des riverains (le climat sonore, la circulation locale), le paysage et l'archéologie.

### 3.5 Analyse en fonction des enjeux retenus

#### 3.5.1 Maintien de la qualité de vie des riverains

##### 3.5.1.1 Climat sonore

Le projet du poste des Irlandais et de ses deux lignes de raccordement est situé dans un environnement comportant plusieurs activités bruyantes durant le jour. Entre autres, l'autoroute Bonaventure qui relie le centre-ville et le port de Montréal au pont Champlain. Le Canadien National exploite de nombreuses voies immédiatement au sud de la rue Bridge. Les voisins immédiats du site projeté sont une distillerie et un centre de distribution de Postes Canada. Un milieu industriel et portuaire, de même que des immeubles commerciaux se retrouvent au nord et au nord-est du site prévu.

Les habitations les plus proches sont situées au sud-ouest. De hauts ateliers industriels sont présents et permettent de protéger certaines habitations contre le bruit du poste projeté. Pour d'autres, une telle protection n'est pas présente, et elles sont situées à 900 m des équipements bruyants du poste. Sur la rue Bridge, une garderie est également présente dans l'édifice de Loto-Québec, à l'ouest du site projeté. La cour de jeux donne du côté ouest de cet édifice.

Les travaux de construction et le fonctionnement des installations pourraient potentiellement avoir un impact sur la qualité de vie des utilisateurs riverains au projet en modifiant, notamment, le climat sonore.

##### Période de construction

Durant la phase de construction, plusieurs activités seront à même de modifier le climat sonore dans le secteur des travaux. Elles comprennent le déboisement, les activités de construction dont le transport et la circulation des engins de chantier et des véhicules lourds.

Hydro-Québec s'est engagée à prendre les mesures nécessaires afin de respecter les exigences présentées dans les *Lignes directrices relativement aux niveaux sonores provenant d'un chantier de construction industriel* (MDDELCC, mars 2015). Cela implique de mettre en place toutes les mesures raisonnables afin que le bruit du chantier ne dépasse pas le bruit ambiant initial pour tous les milieux sensibles (résidentiels). À cet effet, Hydro-Québec s'est engagée à réaliser une surveillance du bruit provenant de son chantier et à considérer la garderie située sur la rue Bridge, comme étant un milieu sensible, au même titre que les terrains résidentiels environnants. La Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère du MELCC a jugé que le projet était acceptable en ce qui a trait à l'aspect du climat sonore lors de la période de construction.

### Période d'exploitation

À l'étape initiale du projet, le poste ne comportera que la moitié des équipements générateurs de bruit. Selon Hydro-Québec, le bruit produit sera alors inférieur de 3 dBA par rapport à ce qu'il sera après la réalisation de l'aménagement ultime.

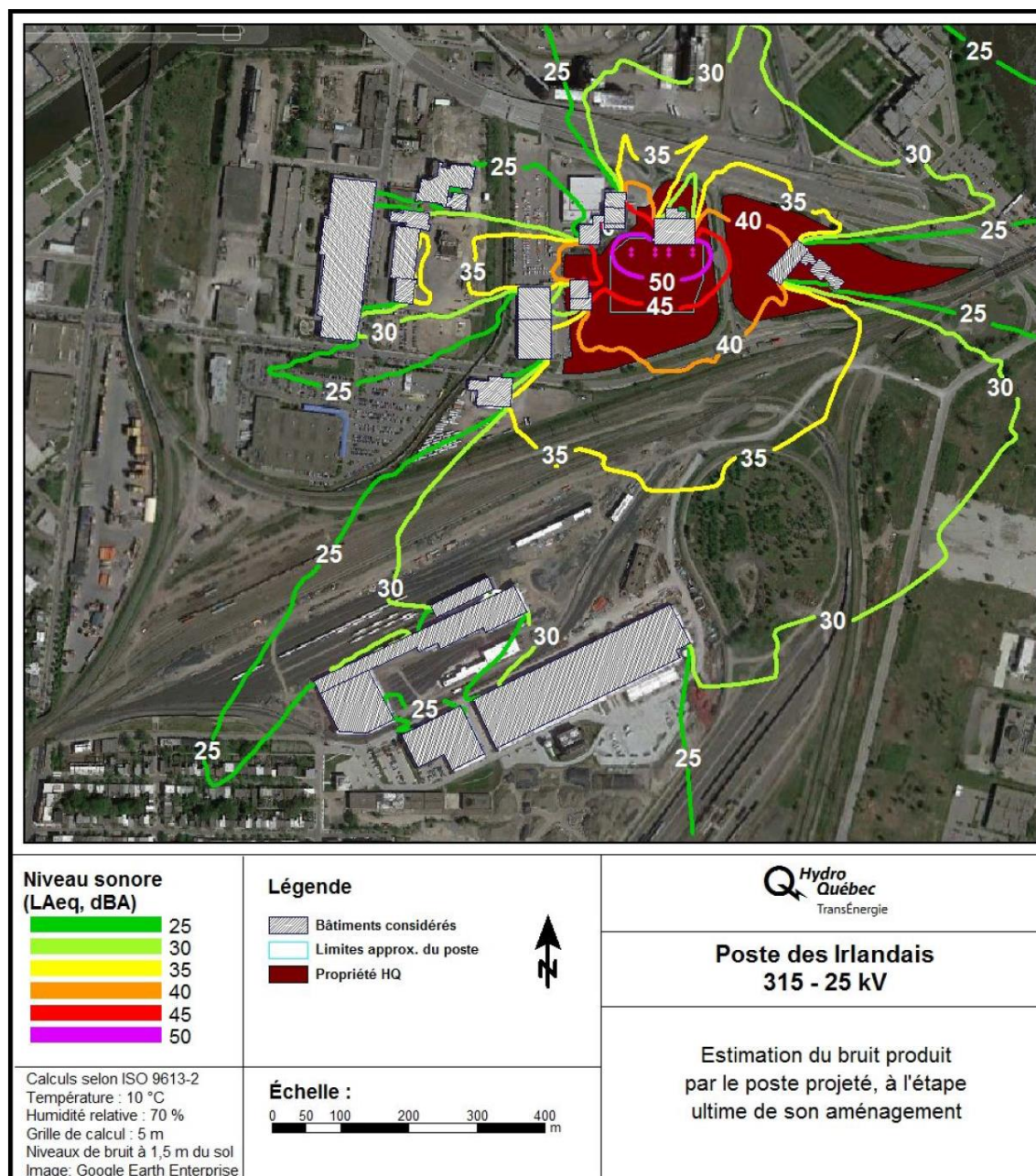
Hydro-Québec a effectué une estimation du bruit projeté par le poste (figure 3) en phase ultime du projet. Les résultats obtenus démontrent que les niveaux sonores supérieurs à 50 dBA ( $L_{Aeq}$ ) seront contenus à l'intérieur de la limite de propriété d'Hydro-Québec, à l'exception d'un léger débordement sur les terrains de la distillerie. De plus, les niveaux sonores aux résidences les plus près, situées à 900 m, sont estimés à 26 dBA ou moins.

Selon les estimations du climat sonore d'Hydro-Québec, les différentes installations devraient respecter la Note d'instructions 98-01 (NI) sur le bruit intitulée *Traitement des plaintes sur le bruit et exigences aux entreprises qui le génèrent* du MELCC. La NI indique que le niveau acoustique d'évaluation ( $L_{A1h}$ ) d'une source fixe doit être inférieur, en tout temps, pour tout intervalle de référence d'une heure continue et en tout point de réception du bruit, à 70 dBA pour les secteurs industriels et à 55 dBA pour les secteurs commerciaux. Un programme de mesure du bruit sera réalisé après la mise en service du poste incluant deux transformateurs de puissance ainsi qu'à l'étape ultime du projet lorsque quatre transformateurs de puissance seront installés. La Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère du MELCC a jugé que le projet était acceptable en ce qui a trait à l'aspect du climat sonore lors de la période d'exploitation.

*Étant donné qu'Hydro-Québec entend respecter les limites et lignes directrices préconisées par le MELCC, relativement aux niveaux sonores provenant d'un chantier de construction industriel, cette dernière s'est engagée à réaliser une surveillance du bruit en provenance de son chantier au cours de la période de construction. L'équipe d'analyse estime que l'impact du projet sur la qualité de vie des riverains devrait être mineur.*

*Puisqu'Hydro-Québec entend respecter la NI préconisée par le MELCC pour la phase d'exploitation du projet, l'équipe d'analyse considère que l'impact du climat sonore du projet peut être qualifié d'acceptable. Un programme de suivi relatif au poste permettra de vérifier la conformité des installations avec la NI.*

FIGURE 3 : ÉVALUATION DU BRUIT PAR LE POSTE PROJETÉ À L'ÉTAPE ULTIME DE SON AMÉNAGEMENT



Source : Étude d'impact sur l'environnement, Annexes, août 2018

### 3.5.1.2 Circulation locale

Les routes et leurs usagers à proximité du terrain projeté pour la construction du poste des Irlandais seront touchés de façon variable par la circulation des véhicules et des machineries de chantier pendant la durée de la construction des installations, soit sur une période d'un peu plus de deux ans. Notons que la période de pointe de la circulation lourde se déroulera de juin à décembre 2020, ce qui coïncide avec la période de décontamination des sols ainsi que du terrassement du terrain. Une autre pointe de circulation est prévue d'août à octobre 2021 pour les travaux civils.

Plus spécifiquement, le principal dérangement concernant la circulation sera occasionné par les travaux de décontamination dus aux grands volumes de sol à transporter. Ces derniers sont estimés à 38 000 m<sup>3</sup>. Ces travaux, qui perdureront sur une période de six mois, seront principalement réalisés les jours de semaine. Plus de 6 332 voyages de véhicules lourds perturberont les environs du site au cours des premiers mois de travaux du poste projeté.

En ce qui a trait aux travaux d'excavation et de terrassement, un volume de déblais et d'apport de matériaux granulaires d'environ 17 660 m<sup>3</sup> est envisagé. En incluant les quantités de béton nécessaire pour les infrastructures, plus de 5 330 voyages sont prévus. Ces travaux, qui seront réalisés en 2021, apporteront un achalandage également remarqué au site projeté et s'effectueront principalement les jours de semaine.

Afin de palier à ces inconvénients, Hydro-Québec a prévu élaborer, avant le début des travaux, un plan de circulation en collaboration avec les autorités compétentes, afin d'établir les conditions optimales pour les accès d'entrées et de sorties des véhicules à l'emplacement projeté du poste. Un schéma de circulation assurera la fluidité de la circulation dans les environs du site des travaux. Les véhicules lourds devraient emprunter les rues adjacentes au lieu projeté, notamment le chemin des Moulins ainsi que la rue Bridge et la rue des Irlandais, dans une moindre mesure. Pour le moment, il est prévu que les véhicules lourds transiteront principalement au chantier par le chemin des Moulins.

Les mesures d'atténuation précédemment mentionnées s'ajoutent à celles déjà prévues à la section 15 (matériel et circulation) des Clauses environnementales normalisées (Étude d'impact sur l'environnement, annexe H, août 2018). Enfin, le calendrier des travaux sera transmis par Hydro-Québec aux autorités municipales, au ministère des Transports ainsi qu'à la population.

*Considérant ce qui précède et que les impacts appréhendés sur la circulation locale sont acceptables, l'équipe d'analyse est d'avis que les mesures qui seront mises en place par l'initiateur seront suffisantes afin d'assurer la sécurité de la population et des travailleurs.*

### **3.5.2 Paysage**

L'impact visuel du projet de poste des Irlandais sera limité en raison de la vocation industrielle du site d'implantation, qui comprend d'imposantes infrastructures comme l'autoroute Bonaventure, de hauts silos et le poste Viger. Le milieu est également entouré de voies de circulation très fréquentées en raison de sa proximité avec le pont Victoria donnant accès au centre-ville de Montréal. Le projet comprendra des équipements extérieurs et deux bâtiments. Les composantes les plus élevées du poste seront les quatre tours de fils de garde, localisées près des quatre coins de la section à 315 kV extérieure. Leur hauteur sera quasi identique à celle des portiques du poste Viger. Ce secteur étant considéré comme important en raison qu'il constitue la porte d'entrée de la ville, Hydro-Québec s'assurera d'harmoniser l'architecture des bâtiments avec ceux du milieu environnant. Les bâtiments seront en retrait des rues ceinturant le terrain du poste.

L'impact sur le paysage sera atténué par la réalisation, par Hydro-Québec, d'un aménagement paysager à l'est (côté chemin du Moulin) et au sud (côté rue des Irlandais) de l'emplacement du poste projeté. Selon le concept préliminaire, l'aménagement paysager prévu du côté du chemin des Moulins, prévoit la plantation de quelques 70 arbres et des arbustes qui sont compatibles avec la présence du poste (Étude d'impact sur l'environnement, annexe I, août 2018).

Cet aménagement limitera l'accès visuel des installations du poste. Hydro-Québec s'est engagée à réaliser une surveillance des aménagements paysagers deux ans après la fin des travaux. L'état des végétaux sera vérifié et des correctifs seront apportés, le cas échéant, si le remplacement d'arbres est nécessaire. Une fiche de surveillance sera transmise au MELCC pour information.

En ce qui a trait à la partie du terrain du côté de la rue Bridge, Hydro-Québec s'est engagée à réaliser un aménagement paysager pour le lieu commémoratif des Irlandais. Cet aménagement favorisera l'intégration du poste au milieu. Le concept d'aménagement sera déterminé au cours des prochains mois par un comité tripartite, composé d'Hydro-Québec, de la Ville de Montréal et de la communauté irlandaise. Le lieu commémoratif, qui sera aménagé sur les terrains d'Hydro-Québec, sera situé à l'ouest immédiat du poste projeté. L'état d'avancement du projet d'aménagement du lieu commémoratif sera fourni à titre d'information lors du dépôt de la demande d'autorisation ministérielle en vertu de l'article 22 de la LQE ou par la suite, lorsque le concept du projet sera définitif. De son côté, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parc (MFFP) souhaite être informé de l'avancement du concept d'aménagement envisagé lors du dépôt de la demande. Par ailleurs, l'ajout de grands espaces verts, occupés en partie par le lieu commémoratif et le retrait des installations de la cimenterie Bonaventure (Lafarge), avant le début de la construction, permettront d'améliorer l'aspect esthétique du milieu.

*L'équipe d'analyse est d'avis que le projet, de par sa localisation dans un secteur fortement industriel, n'aura pas d'impact significatif sur le paysage. En effet, l'initiateur s'est engagé à harmoniser le secteur visé par la présence d'aménagements paysagers du côté du chemin du Moulin, de la rue des Irlandais et de la rue Bridge. De plus, cette intégration tiendra compte des préoccupations du milieu par l'intermédiaire du comité tripartite mis en place.*

### 3.5.3 Archéologie

Puisque le potentiel archéologique de cette zone était bien documenté, Hydro-Québec a jugé pertinent de procéder directement à un inventaire archéologique. Ce dernier a été effectué à l'automne 2017 (Ethnoscop, 2018). Pour la zone d'étude projetée, huit sites archéologiques historiques sont recensés de l'Inventaire des sites archéologiques du Québec (Étude d'impact sur l'environnement, tableau 4-10, août 2018). Un nouveau site archéologique a été inventorié lors de l'inventaire réalisé dans le cadre du présent projet. L'intervention a permis de mettre au jour des traces de campement d'hôpitaux temporaires destinés à accueillir les immigrants irlandais autour de l'année 1847. Un grand nombre d'artefacts ont également été découverts sur le site, permettant de documenter la vie quotidienne du camp. L'immigration irlandaise, lors de la traversée au Canada, a amené son lot de décès par les maladies et épidémies meurtrières. Un cimetière, dont l'emplacement est marqué d'un rocher commémoratif (Roche noire) est aménagé du côté de la rue Bridge près de la rue des Irlandais.

Lors des travaux de décontamination, d'excavation et de terrassement, des vestiges de l'histoire ancienne du lieu pourraient être révélés. Afin de limiter les impacts sur les ressources archéologiques du lieu d'implantation du poste projeté, Hydro-Québec mettra en place une série de mesures, dont la réalisation d'interventions archéologiques additionnelles sous forme de sondages, de fouilles et de surveillance archéologique durant les travaux. Ces mesures d'atténuation seront également mises en place par Hydro-Québec lors de l'étude du terrain occupé par la cimenterie Lafarge et où des infrastructures seront aménagées, plus particulièrement lors du

retrait des sols contaminés et des infrastructures de l'entreprise Lafarge. À cet effet, Hydro-Québec s'est engagée à déposer au MELCC une étude portant sur le potentiel archéologique du terrain occupé par la cimenterie Lafarge au cours de l'automne 2019. De plus, la stratégie d'intervention archéologique, demandée par le ministère de la Culture et des Communications, qui sera déposée au MELCC à la fin de l'été 2020 permettra, plus spécifiquement, une surveillance archéologique du retrait des sols contaminés, un inventaire archéologique additionnel des secteurs à potentiel et, au besoin, une fouille archéologique sur l'ensemble du site projeté. Un calendrier de réalisation et les mesures d'atténuation des impacts sur les ressources archéologiques seront également transmis.

Les mesures d'atténuation courantes de la section 19.2 (Archéologie) des Clauses environnementales normalisées d'Hydro-Québec (Étude d'impact sur l'environnement, annexe H, août 2018) seront également appliquées.

Enfin, advenant une découverte de vestiges archéologiques durant les travaux, l'entrepreneur devra cesser toutes interventions et en informer, sans délai, Hydro-Québec, de façon à ne pas compromettre l'intégrité du site ou des vestiges découverts. L'enregistrement des vestiges permettra de préserver ces informations utiles sur l'histoire des lieux. Le ministère de la Culture et des Communications a jugé que le projet était acceptable en ce qui a trait à l'aspect de l'archéologie sur le site projeté.

*L'équipe d'analyse est d'avis que l'initiateur de projet, par sa stratégie d'intervention archéologique, permettra de diminuer l'impact sur les ressources archéologiques potentielles. L'initiateur s'est également engagé à déposer une étude sur le potentiel archéologique du terrain occupé présentement par la cimenterie Lafarge.*

### **3.6 Autres considérations**

#### **3.6.1 Végétation terrestre**

Aucun milieu humide n'est présent dans la zone projetée du poste des Irlandais. Selon Hydro-Québec, la carte interactive des milieux humides pour les secteurs habités du sud du Québec permet de le confirmer (Canard Illimités, 2017).

Par ailleurs, en juillet 2017, un inventaire détaillé des arbres, incluant l'évaluation de leur vitalité, a été réalisé sur le site projeté. Hydro-Québec a relevé 116 arbres à l'emplacement du poste projeté. La plupart des arbres entourent le parc de stationnement du Casino de Montréal ou sont présents dans l'aire du site projeté. Le poste sera en majeure partie localisé dans ce parc de stationnement. Parmi les arbres recensés, l'érable de Norvège, une espèce exotique envahissante jugée préoccupante par la Ville de Montréal, est de plus en plus présente en milieux urbanisés. Sa facilité de croissance remplace peu à peu les espèces indigènes. L'inventaire a aussi permis de constater que 93 % des frênes présents indiquaient des signes de dépérissement.

La construction du poste des Irlandais entraînera la perte de 92 arbres dont 44 frênes rouges, pour la plupart atteints par l'agrile du frêne et 31 érables de Norvège considérés comme envahissants. Environ une quinzaine d'arbres sans problématiques seront affectés par le projet. Dans la mesure du possible, la végétation qui longe la rue Bridge sera conservée. Lors des travaux de déboisement, Hydro-Québec veillera à protéger la végétation adjacente à l'aire de travail en délimitant



clairement la superficie à déboiser. Dans la mesure du possible, le déboisement sera réalisé en dehors de la période de nidification des oiseaux, qui s'étend du début avril à la mi-août pour le secteur.

De plus, lors des travaux de déboisement, une attention particulière sera portée à la présence de l'agrile du frêne, un insecte exotique envahissant qui s'attaque aux différentes espèces de frêne. Afin d'éviter de contribuer à la propagation de cet insecte, Hydro-Québec appliquera les mesures particulières suivantes :

- transporter les frênes et les résidus de frênes abattus d'un diamètre de 20 cm et plus dans un lieu de traitement autorisé;
- procéder au déchiquetage des résidus de frênes d'un diamètre inférieur de 20 cm dans l'aire de travail, en veillant à produire des copeaux n'excédant pas 2,5 cm sur au moins deux côtés, puis transporter les copeaux dans un lieu autorisé.

De plus, l'usage du bois de frêne (copeaux, bois de chauffage, etc.) constitue la principale source de propagation de l'insecte. Ainsi, concernant le transport des résidus de ces arbres, une zone réglementée a été établie par l'Agence canadienne d'inspection des aliments dont la ville de Montréal fait partie, où il est interdit de sortir le bois de frêne.

Par ailleurs, l'inventaire des espèces exotiques envahissantes (EEE), effectué en juillet 2017, a indiqué la présence de deux espèces à l'emplacement du poste projeté : le nerprun cathartique et le chèvrefeuille de Tartarie. Ces arbustes ne formaient pas de bosquets et resteront en place, puisqu'ils longent la rue Bridge. Afin d'éviter la propagation de ces espèces et l'introduction d'autres EEE pendant les travaux sur le terrain d'accueil du poste, Hydro-Québec appliquera les mesures suivantes :

- exiger de l'entrepreneur qu'il nettoie les engins d'excavation avant leur arrivée au chantier;
- réutiliser les déblais pour la confection de la structure intérieure de l'aménagement paysager et les recouvrir de 1 m de sol non contaminé par des EEE. Si les déblais ne sont pas réutilisables, les éliminer dans un lieu autorisé par le MELCC;
- ensemercer rapidement, à la fin des travaux, avec un mélange de semences appropriées, les aires dénudées autour du poste, y compris l'aménagement paysager;
- exiger de l'entrepreneur qu'il nettoie les engins d'excavation avant de quitter les aires de travaux afin d'éliminer la boue et les fragments de plantes. S'il est impossible d'utiliser de l'eau sous pression, un nettoyage diligent par frottement des chenilles ou des roues et de la pelle des engins sera réalisé.

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et la Direction de l'expertise en biodiversité du MELCC ont jugé que le projet, tel que présenté, était acceptable à l'égard de la végétation terrestre.

*L'équipe d'analyse est d'avis que les mesures d'atténuation prévues par Hydro-Québec seront suffisantes lors de la construction du poste et de ses lignes de raccordement et que le projet est acceptable en l'égard des impacts appréhendés sur la végétation terrestre et de la prévention de l'introduction et de la propagation des EEE.*

### 3.6.2 Décontamination des sols

Le terrain projeté pour la construction du poste des Irlandais a, par le passé, été le lieu de plusieurs usages de nature à générer de la contamination des sols. Hydro-Québec a ainsi obtenu l'inventaire des zones contaminées à l'intérieur du site projeté sur les données du MELCC accessible publiquement. Les résultats des caractérisations de phases I et II ont également déterminé la qualité environnementale des sols au site du poste et de ses lignes de raccordement projetées.

Tel que mentionné précédemment dans la section sur la circulation locale, l'emplacement prévu nécessitera d'importants travaux d'excavation et de remblayage pour la décontamination des sols et par le remplacement de ces derniers avec des sols conformes aux exigences du MELCC. Ainsi, puisque les critères d'usage applicables à l'emplacement du poste projeté sont les critères C du *Guide d'intervention – Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés* (MELCC, 2019), Hydro-Québec retirera les sols dont la contamination est supérieure au critère C ainsi que les matières résiduelles dangereuses. Ceux-ci seront acheminés vers des lieux d'élimination autorisés, et ce, avant le début de la construction du poste et de ses lignes de raccordement. Par ailleurs, selon les analyses effectuées par Hydro-Québec sur les eaux souterraines, aucune intervention n'est nécessaire quant à la qualité de ces dernières.

*Étant donné qu'Hydro-Québec entend respecter les critères d'usage applicables du MELCC à l'emplacement du poste et de ses lignes de raccordement projetés en retirant, avant le début des travaux, les sols contaminés supérieurs au critère C et les matières résiduelles dangereuses, l'équipe d'analyse considère que l'impact sur la qualité des sols est acceptable.*

### 3.6.3 Plan de mesures d'urgence

#### 3.6.3.1 Phase de construction

Hydro-Québec a déposé un plan de mesures d'urgence préliminaire qui tient compte de l'ensemble des risques associés à la réalisation des travaux et qui pourraient se produire pendant la phase de construction. Aucun risque identifié ne pourrait avoir d'effets à l'extérieur de la superficie du poste projeté durant cette période. Hydro-Québec déposera au MELCC le plan de mesures d'urgence pour le poste des Irlandais en phase de construction lors du dépôt de la demande d'autorisation ministérielle en vertu de l'article 22 de la LQE. Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) est en accord avec cette façon de procéder.

*L'équipe d'analyse considère que l'engagement d'Hydro-Québec à déposer le plan de mesures d'urgence en phase de construction, lors du dépôt de la demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE, est acceptable.*

#### 3.6.3.2 Phase d'exploitation

Les renseignements ci-dessous ont été fournis par Hydro-Québec lors d'une conférence téléphonique tenue avec la direction régionale de santé publique et le MELCC. Le ministère de la Santé et des Services sociaux désirent obtenir davantage d'informations sur le projet en titre en regard du plan de mesures d'urgence en phase d'exploitation. À noter qu'il n'y aura pas d'hydrogène contenu à l'intérieur des équipements du poste projeté, ce qui signifie qu'aucun risque ne sera relié à ce produit, contrairement à l'exemple d'un plan préliminaire (poste de Duvernay)

fourni à titre indicatif dans ce dossier. Hydro-Québec TransÉnergie possèdera un plan de mesures d'urgence des installations qui sera effectif et de type tous risques.

En ce qui a trait aux transformateurs, ces derniers sont suffisamment éloignés les uns des autres pour éviter la propagation d'un potentiel incendie. Les dommages seraient limités à un périmètre restreint autour de l'appareil, le cas échéant.

Par ailleurs, dans les années 1990, Hydro-Québec TransÉnergie a volontairement éliminé une grande partie de ses équipements et de ses huiles contaminés par des biphenyles polychlorés (BPC). Ainsi, les huiles isolantes encore susceptibles de contribuer à l'incendie d'équipements électriques avec un grand volume d'huile ont toutes une teneur résiduelle en BPC inférieure à 200 ppm. Ces faibles valeurs résiduelles n'ajoutent ainsi pas de risque de toxicité par rapport à un incendie d'hydrocarbures habituel, puisque lors d'un incendie d'hydrocarbures, ce sont les fumées et suies contenant entre autres des hydrocarbures aliphatiques polycycliques qui sont en grande partie responsables de la toxicité des émissions atmosphériques.

*L'équipe d'analyse et le MSSS considèrent que les précisions fournies par Hydro-Québec, quant aux risques de la présence du poste en lien avec le plan de mesures d'urgence en phase d'exploitation, sont satisfaisantes. Un état d'avancement du plan de mesures d'urgence en phase d'exploitation sera obtenu au moment du dépôt de la demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE.*

#### **3.6.4 Gaz à effet de serre (GES)**

Certains équipements du poste contiendront des gaz SF<sub>6</sub>. Ce gaz est utilisé et confiné à l'intérieur des disjoncteurs du poste. Le gaz SF<sub>6</sub> pur est incolore, inodore, non toxique, ininflammable, non cancérigène et plus lourd que l'air. Précisons que ce GES est environ 23 000 fois plus puissant que le CO<sub>2</sub> et environ 7 000 fois plus que le CF<sub>4</sub>. À noter que les émissions de GES liées aux équipements d'Hydro-Québec contenant du CF<sub>4</sub> ou du SF<sub>6</sub> ont été évaluées à 21 832 t de CO<sub>2</sub> équivalent pour l'année 2017.

Ainsi, l'initiateur du projet doit prévoir des mesures afin de minimiser les pertes de SF<sub>6</sub> des disjoncteurs ou de toute autre source, le cas échéant. La méthodologie devra être détaillée. Il pourrait d'ailleurs être précisé si des initiatives visant à minimiser les fuites (ex. : algorithme, récupération, etc.) ou de recherche et développement sont en cours pour contrer ces émissions fugitives.

Concernant l'impact de l'utilisation du SF<sub>6</sub>, Hydro-Québec a précisé les mesures minimisant à réduire les fuites concernant le SF<sub>6</sub>. En effet, Hydro-Québec procède à la traçabilité de tous les cylindres de SF<sub>6</sub> neufs ou rebutés, en plus des équipements retirés du réseau. Comme l'exige le *Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES*, le suivi des équipements, cylindres et pertes de SF<sub>6</sub> est vérifié annuellement par un vérificateur externe. Ce système de traçabilité permet à Hydro-Québec de suivre l'évolution des fuites fugitives de SF<sub>6</sub> liées à ses équipements. Hydro-Québec confirme également effectuer le suivi de l'évolution des mesures de réduction et de l'évolution des gaz de remplacement par sa participation aux tables de travail internationales sur le SF<sub>6</sub>.

De plus, Hydro-Québec s'est engagée à suivre en continu l'état des connaissances et des recherches (ex. : algorithmes, récupération, etc.) en vue de trouver des alternatives ou des mesures d'atténuation de cet enjeu. Il est important que cette veille fasse partie intégrante du plan de suivi des mesures d'atténuation. De plus, la Direction de l'expertise climatique est favorable avec les mesures présentées.

*L'équipe d'analyse est d'avis que les mesures d'atténuation qui sont mises en œuvre par Hydro-Québec, en lien avec les SF<sub>6</sub>, sont adéquates pour la réduction de GES considéré comme 23 000 fois plus puissant que le CO<sub>2</sub>.*

### **3.6.5 Surveillance environnementale**

Hydro-Québec effectuera une surveillance environnementale pendant toute la période des travaux de construction du poste et des lignes de raccordement. Le responsable de l'environnement d'Hydro-Québec, qui sera présent sur le chantier, aura la responsabilité de faire respecter les clauses contractuelles environnementales de l'entrepreneur chargé des travaux. Il veillera à ce qu'il soit informé des clauses générales en environnement ainsi que des mesures particulières prévues au projet. Avant le début des travaux, il balisera les endroits où l'entrepreneur doit prendre des mesures particulières pour protéger le milieu, ainsi que les chemins à emprunter pour accéder au chantier. Quant à l'entrepreneur, il devra désigner un agent de liaison permanent qui sera responsable de la protection de l'environnement sur le terrain.

Un guide de surveillance environnementale sera préparé par Hydro-Québec avant le début des travaux. Ce guide comprendra les renseignements relatifs aux engagements pris par Hydro-Québec, aux mesures courantes et particulières de protection de l'environnement, à la stratégie de circulation dans les aires de travaux ainsi qu'aux clauses environnementales normalisées et aux mesures d'atténuation particulières. Le programme indiquera aussi les endroits où les mesures de protection de l'environnement seront appliquées.

Hydro-Québec devra transmettre au MELCC un tableau de concordance entre les engagements et les documents contractuels, au moment du dépôt de la demande d'autorisation ministérielle ainsi qu'une description des mécanismes prévus en matière de surveillance environnementale.

*L'équipe d'analyse est d'avis que la surveillance environnementale, telle que présentée à cette section, est nécessaire afin de limiter l'impact des travaux sur les milieux humains et naturels ainsi que d'obtenir un meilleur contrôle environnemental lors de la phase de construction du projet.*

*Il est recommandé d'ajouter une condition de décret concernant la transmission d'un tableau de concordance en matière de surveillance environnementale. Ce tableau sera déposé lors de la demande d'autorisation ministérielle en vertu de l'article 22 de la LQE.*

## CONCLUSION

À l'heure actuelle, le quartier portuaire de Montréal situé dans la partie sud de Montréal, qui recoupe les secteurs de la Cité-du-Havre, le Technoparc, le quartier portuaire, Griffintown, le faubourg des Récollets et Pointe-Saint-Charles est alimenté par deux postes satellites, soit celui de Central-2 à 120-12 kV et celui d'Adélarde-Godbout à 120-25 kV. Dès 2022-2023, la forte croissance de la demande en électricité sollicitera toute la capacité de transformation du poste Adélarde-Godbout et dès 2020-2021, la capacité de ce dernier et du poste Central-2 sera dépassée en période estivale.

Afin de pallier à ce problème, la solution retenue par Hydro-Québec consiste à construire un nouveau poste, le poste des Irlandais à 315-25 kV. Le nouveau poste sera situé en milieu industriel tout près du poste Viger à 315 kV. Le nouveau poste sera construit sur un terrain appartenant à Hydro-Québec, mais actuellement occupé par un stationnement de Loto-Québec et les installations de la cimenterie Bonaventure, près du poste Viger. La construction et la mise en service du poste permettront de soulager les postes Adélarde-Godbout et Central-2.

Les principaux enjeux du projet sont le maintien de la qualité de vie des citoyens, notamment en ce qui a trait au climat sonore, à la circulation locale, au paysage et aux ressources archéologiques du secteur d'implantation du poste.

L'analyse environnementale du projet du poste des Irlandais à 315-25 kV et de ses deux lignes de raccordement à 315 kV par Hydro-Québec permet de conclure qu'il est justifié et acceptable sur le plan environnemental. Les impacts engendrés seront convenablement atténués si les mesures d'atténuation et les engagements de l'initiateur, de même que les recommandations incluses au présent rapport sont appliqués.

En conséquence, il est considéré qu'une autorisation peut être délivrée par le gouvernement à Hydro-Québec afin de réaliser le projet de construction du poste des Irlandais à 315-25 kV et de ses deux lignes de raccordement à 315 kV.

Original signé par :

**Patrice Savoie**, M. Env.

Chargé de projet

Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres



## RÉFÉRENCES

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES. *Traitement des plaintes sur le bruit et exigences aux entreprises qui le génèrent*, juin 2006, totalisant environ 23 pages;

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA CLC LIMITÉE. *Projet du Nouveau Havre de Montréal Parcelle 14, Secteur Rue des Irlandais – Évaluation environnementale de site phase I, Rapport final*, par LVM, mars 2013, totalisant environ 70 pages incluant 4 annexes;

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA CLC LIMITÉE. *Projet du Nouveau Havre de Montréal – Parcelle 14, Caractérisation environnementale de site phase II, Rapport final*, par LVM, mars 2013, totalisant environ 478 pages incluant 7 annexes;

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA CLC LIMITÉE. *Projet du Nouveau Havre de Montréal Parcelle 15, Secteur Rue des Irlandais – Évaluation environnementale de site phase I – Rapport final*, par LVM, mars 2013, totalisant environ 57 pages incluant 4 annexes;

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA CLC LIMITÉE. *Projet du Nouveau Havre de Montréal Parcelle 15, Secteur Rue des Irlandais – Caractérisation environnementale de site phase II – Rapport final*, par LVM, mars 2013, totalisant environ 802 pages incluant 7 annexes;

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES. *Lignes directrices relativement aux niveaux sonores provenant d'un chantier de construction industriel*, mars 2015, 1 page;

Lettre de M. Claude Marcotte, de Englobe Corp., à M<sup>me</sup> Dominique Boivin, d'Hydro-Québec, datée du 19 mai 2017, concernant le suivi de l'eau souterraine et des biogaz, Poste des Irlandais, totalisant environ 52 pages incluant 3 annexes;

Lettre de MM. Florent Cantais et Claude Marcotte, de Englobe Corp., à M<sup>me</sup> Dominique Boivin, d'Hydro-Québec, datée du 23 mai 2018, concernant la mise à jour de l'évaluation environnementale de site phase I – Terrain du futur poste Viger-2 situé au 1261, rue des Irlandais, arrondissement Le Sud-Ouest à Montréal (Québec), Lot 4 657 475 du cadastre du Québec, totalisant environ 153 pages incluant 5 annexes;

HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE. *Poste des irlandais à 315-25 kV – Inventaire archéologique, automne 2017 (BiFj-139)*, juin 2018, par Ethnoscop, totalisant environ 161 pages incluant 3 annexes;

Lettre de M. Claude Marcotte, de Englobe Corp., à M<sup>me</sup> Dominique Boivin, d'Hydro-Québec, datée du 19 juin 2018, concernant le Relevé géophysique pour

repérage de réservoirs souterrains, Terrain du futur poste Viger-2 situé au 1261, rue des Irlandais, arrondissement Le Sud-Ouest, à Montréal (Québec), Lot 4 657 475 du cadastre du Québec, totalisant environ 22 pages incluant 3 annexes;

Lettre de MM. Claude Marcotte et Laurent Samson, de Englobe Corp., à M<sup>me</sup> Dominique Boivin, d'Hydro-Québec, datée du 19 juin 2018, concernant des travaux de caractérisation complémentaire et estimation de volumes de sols contaminés, Terrain du futur poste Viger-2, 1261, rue des Irlandais, Montréal (Québec), totalisant environ 205 pages incluant 5 annexes;

Lettre de MM. Florent Cantais et Claude Marcotte, de Englobe Corp., à M<sup>me</sup> Dominique Boivin, d'Hydro-Québec, datée du 13 juillet 2018, concernant le suivi des biogaz et caractérisation complémentaire des matières résiduelles, Terrains situés au 1261, rue des Irlandais et au 960, chemin des Moulins (futur poste Viger-2), Montréal (Québec), totalisant environ 52 pages incluant 5 annexes;

HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE. *Poste des Irlandais à 315-25 kV – Étude d'impact sur l'environnement*, août 2018, totalisant environ 299 pages incluant 10 annexes;

HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE. *Poste des Irlandais à 315-25 kV – Complément de l'étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions et commentaires du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec*, novembre 2018, totalisant environ 52 pages incluant 2 annexes;

Lettre de M<sup>me</sup> Pascale Bolduc, d'Hydro-Québec, à M. Patrice Savoie, du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 16 janvier 2019, concernant le poste des Irlandais à 315-25 kV – Engagements d'Hydro-Québec, 2 pages;

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, *Guide d'intervention – Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés*, mars 2019, totalisant environ 280 pages incluant 11 annexes;

Lettre de M<sup>me</sup> Josée Martin, d'Hydro-Québec, à M<sup>me</sup> Marie-Ève Fortin, du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 20 juin 2019, concernant le poste des Irlandais à 315-25 kV – Certificat d'autorisation en vertu de l'article 31.5 de la LQE – Réponses aux commentaires du MELCC concernant l'acceptabilité environnementale du projet, totalisant environ 8 pages incluant 1 pièce jointe;

Lettre de M<sup>me</sup> Pascale Bolduc, d'Hydro-Québec, à M. Patrice Savoie, du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 11 juillet 2019, concernant le poste des Irlandais à 315-25 kV – Certificat d'autorisation en vertu de l'article 31.5 de la LQE – Engagement archéologie, 1 page;



Courriel de M. Mathieu Drolet, d'Hydro-Québec, à M. Patrice Savoie, du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, envoyé le 24 juillet 2019 à 9 h 41, concernant le poste des Irlandais – Aménagements\_AE, 1 page;

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre, chapitre Q-2, r. 46.1, septembre 2019, totalisant environ 524 pages.



## **ANNEXES**



## **ANNEXE 1 LISTE DES UNITÉS ADMINISTRATIVES DU MINISTÈRE ET DES MINISTÈRES GOUVERNEMENTAUX CONSULTÉS**

L'évaluation de l'acceptabilité environnementale du projet a été réalisée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres en collaboration avec les unités administratives concernées du Ministère :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides;
- la Direction de l'expertise climatique;
- la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère;
- la Direction de l'expertise en biodiversité;

ainsi que les ministères suivants :

- le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère de l'Économie et de l'Innovation;
- le ministère des Transports;
- le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;
- le ministère du Tourisme;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère du Conseil exécutif.



## ANNEXE 2 CHRONOLOGIE DES ÉTAPES IMPORTANTES DU PROJET

Date	Événement
2017-06-12	Réception de l'avis de projet
2017-07-03	Délivrance de la directive
2018-08-16	Réception de l'étude d'impact
2018-09-06	Réception des annexes de l'étude d'impact
2018-10-04	Transmission du premier document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2018-10-18	Réception du rapport d'inventaire archéologique
2018-11-20	Réception de la première série de réponses aux questions et commentaires
2018-12-13	Transmission de commentaires à l'initiateur concernant les réponses à la première série de réponses aux questions et commentaires
2019-01-22	Réception d'une lettre d'engagement de l'initiateur de projet
2019-01-07	Réception du résumé de l'étude d'impact
2019-01-28	Recevabilité de l'étude d'impact
2019-02-12 au 2019-03-14	Période d'information publique du BAPE
2019-05-23	Transmission d'une demande d'information supplémentaire en analyse environnementale à l'initiateur de projet
2019-06-21	Réception des réponses aux questions et commentaires concernant l'acceptabilité environnementale du projet.
2019-07-03	Seconde demande d'information supplémentaire en analyse environnementale à l'initiateur de projet (conférence téléphonique)
2019-07-12	Troisième demande d'information supplémentaire en analyse environnementale à l'initiateur de projet
2019-07-17	Réception d'une lettre d'engagement de l'initiateur de projet concernant la seconde demande d'information supplémentaire provenant de l'analyse environnementale
2019-07-24	Réception des derniers renseignements de l'initiateur de projet (courriel)
2019-07-26	Réception du dernier avis des ministères et organismes